



Réf. n° : 05/CPU/UKMO/16 17

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE

23/01/2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois du mois de janvier à 09: 00', s'est tenue la réunion du Conseil Pédagogique de l'Université au siège du rectorat, sous la présidence de M. le recteur de l'université Pr. Med Tahar HALILAT, qui a remercié tous les responsables pédagogiques d'avoir répondu à l'invitation. Comme il a souhaité la bienvenue aux responsables désignés dans leurs nouveaux postes; Vice-Recteur Post-Graduation et Recherche Scientifique, Vice-Doyens et Chefs de Départements en leur souhaitant bon courage dans leurs postes respectifs et par la même de remercier leurs prédécesseurs pour tous les efforts déployés

En rappelant les points inscrits à l'ordre du jour et qui portent sur :

- ✓ Point de situation pédagogique ;
- ✓ Mastérialles (3^{ème} édition) ;
- ✓ Formation doctorale :
 - a. doctoriales session janvier 2017 ;
 - b. dossiers formations doctorales (H et R) ;
- ✓ Concours PNE / Etudiants ;
- ✓ Programmes Proface C + et CMEP ;
- ✓ Passerelle Université-Entreprises;
- ✓ Portes Ouvertes sur la Recherche Appliquée ;
- ✓ Divers.

Pédagogie.

En accordant d'emblée la parole aux vice-doyens/directeurs adjoints, chargés de la pédagogie qui, ont procédé par une **halte d'étape relative à la pédagogie**, en termes de progression pédagogique, déroulement des examens de la session 1 et démarrage du semestre 2. Des suites de leurs interventions respectives, il ressort que certaines matières enregistrent un déficit (Bio-mol, anglais et informatique entre autres) au moment où le recours aux doctorants a permis de combler au manque, alors que la faculté SNV qui, manifestement fut touchée de manière substantielle par des départs inopinés (mise en dispo, congé de maladie, maternité, mutation...etc.). Dans cette optique M. le Recteur à exhorter les doyens d'agir en mutualisant les moyens humains

disponibles tout en prenant en considération les déficits enregistrés lors de l'opération recrutement pour 2017. La tenue des conseils de disciplines (au sein des facultés/instituts et départements) doit obéir aux procédures légales à travers l'application du cadre réglementaire en évitant d'éventuelles failles se répercutant sur les décisions prises.

Le vice-recteur chargé de la pédagogie à qui fut donnée la parole, a tenu à développer certaines questions ayant trait au suivi et à la progression pédagogique :

- L'exclusion de la matière des étudiants des suites au cumul des absences (*en application des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel N° 711 du 3 novembre 2011*) doit être opérée dans les délais impartis en informant l'étudiant concerné par voie officielle en lui notifiant la décision.
- L'exclusion définitive des étudiants retardataires, en référence aux articles 34, alinéa 3 et 37 alinéa 3 de l'arrêté ministériel N° 712 du 3 novembre 2011.
- De la correction des copies d'examen, de la contre correction et de la consultation des copies (*de l'article 35 à 42 de l'arrêté ministériel N° 711 du 3 novembre 2011*) doivent être opérées dans la transparence absolue.
- Modalités d'évaluation en faisant références aux articles 20, 21, 22 et 23 de l'arrêté ministériel 712 du 3 novembre 2011, qui explicitement éclairent comment doit-on opérer en toute objectivité. En dehors de ce cadre, toute autre forme; Examen de TP/TD à titre illustratif) s'avère contradictoire et par conséquent elle est nulle et non avenue.
- Gestion de la scolarité via PROGRESS. Une troisième application (FLV) relative aux délibérations rentre en application au terme de l'année universitaire 2016-2017. Une formation au siège du Ministère, pour le 29/01/2017, à laquelle prendront part deux agents (informaticien + responsable de la scolarité) serait suivie par une dissémination locale (à l'échelle de l'université) avant de la généraliser aux différents départements.
- Concours d'accès aux Ecoles Supérieures. En référence à la correspondance de la DGEFS N° 43/DGEFS/2017 relative au concours d'accès aux écoles supérieures mettant en exergue les matières, leurs coefficients ainsi que la durée de chaque épreuve. Les étudiants de CP ST sont concernés par ce concours et doivent se préparer en conséquence et à défaut de réussite ils se verraient regagner les wilayas universitaires de leurs bac d'origine.

Post-graduation et recherche scientifique.

les vices doyens directeurs adjoints chargés de la PG ont pris la parole afin de ponctuer une halte d'étape concernant les aspects y afférents à leurs activités. Ont été abordés essentiellement le suivi des doctorants, alors que les doctoriales (session de janvier) s'avèrent une opportunité pour marquer un point de situation relatif à la progression du parcours doctoral des étudiants. la préparation des dossiers des offres à reconduire, voire même de nouvelles habilitations se profilent dans la politique de l'établissement. Par ailleurs, les charges inhérentes aux soutenances de doctorat et de l'habilitation universitaire, semblent de plus en plus difficiles à supporter. La logistique (billetterie, hébergement et restauration), outre des indemnités de soutenances s'avèrent lourdement supportables. Quant aux manifestations scientifiques (programmées au titre de l'année universitaire 2016-2017) connaissent leur cours ordinaire en termes d'organisation de ses rencontres scientifiques.

Le vice-recteur chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique a pris la parole afin d'aborder les points suivants :

- se référer au calendrier mettant en exergue les différentes activités y afférents à la post-graduation et à la recherche scientifique ;
- dossiers doctorants (1^{ère} année) n'ont pas été remis à ce jour; il s'agit respectivement de : faculté MSM (16 étudiants), SNV (15 étudiants), Sc. Appliquées (20 étudiants), Lettres et Langues (17 étudiants) et SEGC (31 étudiants);
- allègement des procédures relatives à l'Habilitation Universitaire. Les organes scientifiques des facultés et institut seront appelés à procéder en une seule session quant à l'avalisation d'experts et des membres de jury de soutenance (sous réserve de rapports positifs). A cet effet, une note explicative sera adressée dans les tout prochains jours aux facultés et institut;
- établissement d'un référentiel des experts habilités à faire partie des jurys de soutenances (doctorat et DHU).

M. le Recteur a repris la parole afin de porter de plus amples informations relatives :

- ✓ l'annonce de soutenance de doctorat ou de l'habilitation universitaire est désormais réduite à 8 jours (conseil de direction de l'université tenu le 16/01/2017).
- ✓ Dynamiser les activités au sein de chacun des départements à travers la tenue de journées d'études avec l'implication des enseignants-chercheurs et des doctorants.

Relations Extérieurs et Coopération.

Le vice-recteur a développé bon nombre de questions ayant trait aux différents dossiers sous sa coupe.

Par ailleurs, dans la perspective d'optimiser les moyens existants au sein de l'université, il serait opportun de les exploiter afin de réduire les charges inhérentes à la logistique pour les collègues hors université. C'est ainsi il est recommandé que :

- les soutenances de doctorat/DHU via la visio-conférence ;
- les frais de participation aux manifestations organisées localement ; la formule payante est vivement recommandée
- l'implication de sponsors pour l'organisation de manifestations scientifiques.

Programmes de formation résidentielle :

- PROFAS B+ et PNE (75% des bénéficiaires ont soutenu leurs thèses, alors que les retards enregistrés sont liés directement à la publication (notamment domaine ST) à un moment où notre université comptabilise pour l'année 2016 138 publications dans des revues impactées, alors que pour le seul mois de janvier 2017 on compte 20 publications (indexées dans SCOPUS).
- PROFAS C+ ; opportunité pour en tirer profit, notamment via les thématiques prioritaires avec les partenaires étrangers.

Programmes de recherche :

- PHC/TASSILI ; se positionner par rapport aux problématiques et axes répondant aux attentes de notre université.

- Programme sino-africain qui entre dans le cadre de la mobilité et de l'organisation de manifestations bilatérales.
- Programme Algéro-Espagnole dans le cadre de la recherche.

Le vice-rectorat engage une formation locale, entrant dans le cadre de la dissémination des connaissances, entre les 23 et 30 janvier 2017. Cette activité s'adresse à l'ensemble des collègues enseignants dont l'objectif réside dans les possibilités de montage des projets internationaux.

Ouverture sur le monde environnant. Il a été mis en exergue notamment :

- Passerelle université/entreprises qui, dans seconde édition, se penchera plutôt sur les formations académiques et l'employabilité ;
- Portes ouvertes sur la recherche appliquée dont l'objectif principal réside dans le lancement de projet de recherche en partenariat avec les entreprises.

Divers.

Accompagnement Pédagogique des nouveaux enseignants.

Le coordinateur de la cellule a synthétisé la formation dont deux thèmes sont déjà achevés alors que le 3^{ème} vient de démarrer. Les cours sont dispensés tous les jeudi ponctués par des work-home, alors que le samedi est consacré à des travaux de restitution.

En outre, d'autres points ont été évoqués par le premier responsable de l'université et qui se résument dans :

- un événement important qui rentre dans l'historique de l'université. L'année 2017 qui ne devrait pas passer inaperçue du fait qu'elle marque les 30 années d'existence et afin de célébrer cet anniversaire, il y a lieu de se préparer en conséquence alors qu'une commission présidée par M. le vice-recteur chargé des relex est chargée de ce dossier.
- Louable initiative du collègue M. Abdelfattah ABIMOULOUD quant à l'accompagnement des étudiants (des 3 cycles) via l'aide psychiatrique. *Action pilotée par le labo de recherche Neuropsychologie et Troubles : Cognitif et Socio-Affectif.*
- En invitant l'ensemble des chefs de départements pour une séance de travail avec M. le Secrétaire Général de l'Université, ayant trait au volet gestion et suivi des dossiers administratifs.

En remerciant l'ensemble des présents, la réunion fut levée le même jour de la même date à 11H 30'.

Le Recteur de l'Université

Pr. Med Tahar HALILAT